

Aide à la création, reprise et développement

CC PAYS DE LUMBRES

Présentation du dispositif

Accompagner les porteurs de projet du territoire ayant des projets de création ou de développement d'activité.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cette aide s'adresse aux commerçants, producteurs et artisans du territoire ayant des projets de création ou de développement d'activité.

Pour quel projet ?

Sont soutenus, une partie des investissements dans le cadre d'un projet de création, reprise ou développement d'entreprise.

L'aide à la création, reprise et développement peut-être sollicitée à partir d'un minimum d'investissements de 10 000 € HT.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est une subvention qui s'élève à 10% des investissements jusqu'à 20 000 € (soit entre 1 000 et 2 000 € d'aide de base).

Possibilité d'une bonification (entre 500 et 1 500€) si engagements/investissements en lien avec la transition écologique.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

[Le formulaire](#) est à compléter et à retourner (directement en ligne, par mail, ou par courrier à Communauté de communes du Pays de Lumbres - Service développement économique.

Organisme

CC PAYS DE LUMBRES

Communauté de communes pays de Lumbres

- 1 chemin du Pressart
62380 LUMBRES